

RAPPORT ANNUEL

2017
2018



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



Conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2017 et se terminant le 31 mars 2018.

Veillez noter que le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ
4	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
7	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
9	RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
11	RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE
14	PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE
15	RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
	RAPPORT DES ACTIVITÉS
17	relatives à la formation continue facultative organisée par l'OOAQ
20	du syndic
22	du comité d'admission
28	du comité de révision des équivalences
29	relatives à l'inspection professionnelle
33	du comité de révision des plaintes
34	du conseil de discipline
36	du comité de la formation
38	relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle
39	TABLEAU DES MEMBRES
42	ÉTATS FINANCIERS

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 19 octobre 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Madame Stéphanie Vallée,
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, le 19 octobre 2018

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant,
M.P.O., orthophoniste
Président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Montréal, le 19 octobre 2018

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant,
M.P.O., orthophoniste
Président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec



MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ

MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres soit l'audition, le langage, la voix, la parole, la communication et leurs troubles.

VISION

Par son leadership rassembleur et son approche collaborative orientée vers la réponse aux besoins de la population, l'Ordre est une référence, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et un symbole d'excellence et de qualité.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par cinq valeurs fondamentales :

COMPÉTENCE **INTÉGRITÉ** **RIGUEUR**

TRANSPARENCE **COLLABORATION**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE



PAUL-ANDRÉ GALLANT
M.P.O., orthophoniste

Une organisation qui se modernise

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) aura vécu de nombreux changements et de grandes adaptations au cours de l'exercice 2017-2018. La mise à niveau de nos installations et équipements, la finalisation du plan d'embauche de l'équipe de direction et notre entrée sur les réseaux sociaux ont notamment amené un vent de modernité à l'organisation et, grâce aux solides assises du passé, lui permettent d'être encore plus forte. L'Ordre a su mettre en place tous les éléments qui le rendront plus proactif et influent dans sa mission de protection du public.

Exercice de planification stratégique : la pierre angulaire de nos actions

La planification stratégique 2013-2017 ayant pris fin, le Conseil d'administration a entamé cette année les travaux pour celle qui couvrira la période 2018-2023. Un comité ad hoc planification stratégique a été formé à cet effet par le Conseil d'administration. Il est soutenu dans ses travaux par une firme spécialisée. Ceux-ci seront finalisés et la vision et les orientations stratégiques adoptées par le CA seront présentées au cours de la prochaine année. Cet exercice est très rigoureux et extrêmement important pour une organisation telle que la nôtre; il permet une projection vers l'avenir et l'établissement des actions prioritaires pour répondre à la vision que l'Ordre s'est donnée.

Nouveau comité de gouvernance et d'éthique

Le 6 juin 2017, la Loi 11, qui vise à moderniser le *Code des professions*, était adoptée par l'Assemblée nationale. Les nouvelles dispositions du code ont, entre autres, modifié significativement la gouvernance des ordres et renforcé leur imputabilité en matière d'éthique.

Ainsi, au cours des mois qui ont suivi l'adoption de la loi, le Conseil d'administration a procédé à une analyse des travaux à réaliser pour s'assurer que l'OOAQ s'y conforme. Les réflexions et l'ampleur de la tâche ont mené le CA à former un comité de gouvernance et d'éthique permanent. L'objectif de cette nouvelle cellule de travail sera de recueillir et d'analyser l'information pour ensuite conseiller le CA quant aux meilleures pratiques de gouvernance que doit adopter l'organisation en fonction des priorités et des enjeux qui seront déterminés. Les travaux du comité s'intensifieront en 2018-2019, entre autres en ce qui concerne l'élaboration d'un règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs ainsi que sur un règlement qui reverra l'encadrement des élections au Conseil d'administration.

« L'Ordre a su **mettre en place** tous les **éléments** qui le rendront **plus proactif et influent** dans sa mission de **protection du public.** »

Tournée du président : un rendez-vous incontournable

Depuis mon arrivée à la présidence, je chérissais l'idée de faire une tournée des régions pour me permettre d'échanger sur les enjeux d'accessibilité des services qui sont spécifiques à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie et d'en préciser la nature.

Cette initiative est une occasion entre autres de créer des ponts avec le réseau de la santé. De plus, elle facilite le positionnement de l'Ordre comme acteur de premier rang lorsque vient le temps de prendre des décisions qui peuvent avoir un impact sur la qualité et l'accessibilité des services.

La tournée, amorcée en mars 2018, se poursuivra tout au long de l'exercice 2018-2019. J'ai le privilège d'y rencontrer les membres audiologistes et orthophonistes de partout au Québec et de constater l'immense énergie qu'ils déploient chaque jour, dans le cadre de leurs fonctions, pour assurer les meilleurs services à la population québécoise et les solutions constructives et innovantes qu'ils proposent. J'ai aussi l'occasion d'être accueilli par les conseils multidisciplinaires et les directions de l'ensemble des CISSS et CIUSSS du Québec dans le but de mettre en commun nos enjeux et réflexions. L'OOAQ est indéniablement en mode solution.

Collaboration interordre : la force de la concertation

Par sa présence à diverses tables interordres, l'OOAQ a démontré l'importance qu'elle accorde à la collaboration interprofessionnelle, toujours au bénéfice des patients. Entre autres participations, je siège à la Table des Ordres en santé mentale et en relations humaines.

Cette table a pour premier mandat de veiller à la compréhension de la loi 21 par l'ensemble des professionnels, le public et les personnes qui œuvrent auprès de cette clientèle vulnérable. En cours d'année, nous avons fait le constat d'enjeux entourant la pratique en santé mentale. Nous serons à même de mieux les comprendre à la suite du rapport issu d'un sondage qui sera réalisé dans les prochains mois.

De plus, l'Ordre participe également à la Table des Ordres du milieu de l'éducation. Très active cette année, celle-ci a notamment rencontré le ministre, a pris position concernant la politique sur la réussite éducative proposée par le ministère et s'est prononcée sur les propositions de modifications de la révision du processus de validation pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA).

Par ailleurs, en avril 2017, j'ai été nommé au comité des enjeux collectifs du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Il s'agit d'un comité stratégique qui a pour mandat d'analyser les enjeux déterminés par les 46 ordres et qui concernent l'ensemble du système professionnel. Cette année, nos travaux se sont attardés à la question du parcours d'intégration des personnes immigrantes et surtout à leur admission aux ordres professionnels. Pour cela, une partie des réunions a été consacrée à la préparation de la *Grande Rencontre* qui s'est déroulée l'automne dernier avec le premier ministre du Québec et six ministres de son cabinet. À cette occasion, tous les acteurs impliqués dans l'intégration sur le marché du travail des personnes immigrantes étaient réunis.

Enfin, en mars 2018, j'ai été mandaté pour siéger au comité de pilotage de la Table de la collaboration interprofessionnelle des ordres en santé dont les travaux débiteront au cours de l'exercice 2018-2019.

Prises de position porteuses pour la protection du public

Plusieurs dossiers ont fait de grandes avancées cette année. C'est le cas pour la reconnaissance de la gestion du cérumen qui a été accordée aux audiologistes, et ce, à l'issue de travaux importants avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des audioprothésistes du Québec, le Collège des médecins du Québec et l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec. Cette démarche permet entre autres l'amélioration de la fluidité du continuum des services en surdit .

Par ailleurs, le 22 septembre dernier, l'Ordre confirmait son adh sion aux recherches du groupe CATALISE; ceci a men    une prise de position claire ainsi qu'  la premi re traduction francophone du *Developmental language disorder* (trouble d veloppemental du langage). Bien qu'il faille convenir que la probl matique demeure complexe, le consensus qui se d gage est important puisqu'il tient compte des donn es de la recherche et des donn es cliniques et qu'il permet une meilleure coh rence sur le plan diagnostique. L'Ordre s'active depuis   aider les cliniciens, les gestionnaires et le public   s'approprier cette nouvelle terminologie de m me que les crit res qui soutiennent sa mise en application.

Finalement, l'Ordre a particip    l' laboration du plan d'action *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communaut  et au Qu bec*, propos  par le gouvernement du Qu bec. Un m moire a  t  d pos , dans lequel est soutenue l'importance de mettre en place des leviers pour maintenir une saine communication en vue d'une pleine participation sociale des a n s, jusqu'en fin de vie. Un autre m moire a aussi  t  pr sent    la suite du d p t du projet de loi 143 portant sur la qualit  des services de garde  ducatifs   l'enfance. L'OOAQ y r it re la n cessit  du d pistage pr coce, du besoin d'une formation ad quate des intervenants en milieu de garde  ducatif et de l'apport des orthophonistes et des audiologistes dans ce secteur d'activit s.

Cette ann e nous a donc permis de poser, un   un, les jalons d'un ordre qui se veut proactif, conscient de ses d fis, et r solument tourn  vers l'avenir. Bien entendu, tout ce travail est rendu possible gr ce   des efforts concert s.

En premier lieu, je souhaite particuli rement remercier la population qu b coise et plus pr cis ment les b n ficiaires de nos services; la confiance t moign e aux orthophonistes et aux audiologistes motive l'ensemble de nos actions, et ce, jour apr s jour. Nous serons toujours   l' coute. Nous sommes l  pour vous.

Je souhaite  galement remercier les orthophonistes et audiologistes. Leur d vouement   l' gard des patients, petits et grands, et leurs efforts investis aupr s de la population pour la sensibiliser   l'importance de l'audition et de la communication les honorent. C'est par votre implication, chers membres, que votre ordre acquiert la notori t  qui lui permet de r aliser pleinement sa mission. Rappelons-le : l'Ordre, c'est d'abord vous!

Merci aussi   l' quipe de la permanence pour sa r ceptivit , sa cr ativit , sa grande capacit  d'adaptation et son engagement constant. Soyez fiers de vos accomplissements, car vous faites une r elle diff rence.

Un merci chaleureux aux administrateurs de l'Ordre qui ont   c ur la mission de l'organisation et positionnent l'Ordre avec courage, pertinence et sagesse.

Enfin, merci   nos coll gues des ordres professionnels,   l'Office des professions du Qu bec (OPQ) et au Conseil interprofessionnel du Qu bec avec qui nous avons le plaisir de collaborer  troitement.

Le pr sident,



Paul-Andr  Gallant, M.P.O.
Orthophoniste

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comme prévu dans le *Règlement sur les élections et sur la représentation au Conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le Conseil d'administration est formé de neuf (9) membres, dont le président élu au suffrage universel, six (6) administrateurs élus parmi les membres et deux (2) administrateurs nommés par l'OPQ.

Les mandats de la présidence et des administrateurs sont d'une durée de trois (3) ans.

PRÉSIDENT	PROFESSION	ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDATS
Paul-André Gallant	Orthophoniste	17 juin 2016	1 ^{er} mandat

Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2017-2018, le président a reçu une rémunération de 124 742,80 \$. Il a également reçu la somme de 11 569,72 \$ qui a été versée à son régime de retraite, ainsi qu'une allocation mensuelle couvrant un espace de stationnement d'une valeur de 899,60 \$ et la contribution à un régime d'assurance collective pour une somme de 1 290,78 \$.



NOM	PROFESSION ET FONCTION	RÉGION ÉLECTORALE	ENTRÉE EN FONCTION	NOMBRE DE MANDATS	JETONS DE PRÉSENCE
Nathalie Aerens	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec	-	16 juin 2017	1 ^{er} mandat	1 456,00 \$
Lyette Bellemare	Administratrice nommée par l'Office des professions du Québec	-	12 juin 2015	1 ^{er} mandat	3 082,00 \$
Véronique Boivin	Orthophoniste et administratrice élue	Sud	16 juin 2017	1 ^{er} mandat	3 383,00 \$
Isabelle Cabot	Audiologiste, administratrice élue et vice-présidente	Nord	18 septembre 2010	3 ^e mandat	3 984,00 \$
Jérémy Duval	Audiologiste et administratrice élue	Montréal	17 juin 2016, nommée par le CA	1 ^{er} mandat	2 342,50 \$
Marie-Pier Gingras	Orthophoniste et administratrice élue	Centre	12 juin 2015	1 ^{er} mandat	3 935,00 \$
Lyne Lafontaine	Orthophoniste et administratrice élue	Montréal	12 juin 2015	1 ^{er} mandat	3 369,50 \$
Renée Rancourt	Orthophoniste, administratrice élue et trésorière	Ouest	12 juin 2015	1 ^{er} mandat	3 984,00 \$

ONT AUSSI OCCUPÉ UNE FONCTION DURANT LE PRÉSENT EXERCICE	JETONS DE PRÉSENCE
Jacques Martinette , administrateur nommé par l'OPQ, jusqu'au 16 juin 2017	352,00 \$
Carmen Phénix , orthophoniste et administratrice élue de la région Sud, jusqu'au 16 juin 2017	552,00 \$

La rémunération (jetons de présence) versée par l'OOAQ aux administrateurs à l'occasion des réunions du Conseil d'administration, des séances de travail des comités et de la participation à diverses formations reliées à leur fonction apparaît au tableau ci-dessus en regard de leur nom.

DIRECTION GÉNÉRALE	ENTRÉE EN FONCTION
Louise Chamberland	19 septembre 2016

Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2017-2018, la directrice générale a reçu une rémunération de 129 129,00 \$. Elle a également reçu la somme de 12 387,16 \$ qui a été versée à son régime de retraite, ainsi qu'une allocation mensuelle couvrant un espace de stationnement d'une valeur de 998,70 \$, la contribution à un régime d'assurance collective pour une somme de 566,20 \$ ainsi que la somme de 2 941,84 \$ relative à la cotisation et à la prime d'assurance professionnelle pour l'exercice 2017-2018 du Barreau du Québec.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de l'assemblée annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle (AGA) de l'Ordre a eu lieu le 16 juin 2017, à Montréal. L'actuel rapport annuel 2017-2018 sera présenté lors de l'AGA du 19 octobre 2018, à Montréal.

Nombre de réunions ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Conseil d'administration (CA) de l'OOAQ a tenu six (6) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires.

Principales résolutions

Lors de ces réunions, deux cent quatorze (214) résolutions ont été entérinées, dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

Réglementation et politiques

- Adoption du projet d'ordre du jour, du moment et du lieu de l'assemblée générale 2017
- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2017-2018
- Adoption de la *Politique sur les médias sociaux*
- Adoption de la *Politique pour prévenir et contrer le harcèlement*
- Modification à la *Politique de rémunération des administrateurs et membres de comités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
- Approbation de la signature d'une *Entente relative aux modalités de transmission de l'information visée à l'article 55.5 du Code des professions* entre le directeur des poursuites criminelles et pénales et l'OOAQ
- Adoption du projet de *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* pour transmission à l'Office des professions du Québec.

Prises de position

- Approbation de différents mémoires ou avis :
 - Mémoire de l'OOAQ dans le cadre de la consultation du Ministère de la Famille sur le Plan d'action 2018-2023 de la Politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec*
 - Mémoire de l'OOAQ dans le cadre des consultations publiques sur le Projet de loi 143, *Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance*
 - Communiqué conjoint sur la gestion du cérumen avec le Collège des médecins du Québec, l'Ordre des audioprothésistes du Québec, l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
 - Standard proposé par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) sur les exigences linguistiques
- Recommandations à une université québécoise concernant l'ouverture projetée d'un programme de maîtrise en audiologie

Admission et tableau de l'Ordre

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires
- Conversion de permis temporaires en permis réguliers
- Accord et refus d'équivalences de diplôme ou de formation
- Retrait de membres pour différents motifs
- Imposition d'un stage de perfectionnement et d'une limitation du droit d'exercice pour un membre à la suite de sa réinscription au tableau après avoir fait défaut de s'y inscrire pendant plus de 5 ans

Nominations

- Membres au sein de différents comités statutaires de l'OOAQ
- Inspecteurs
- Délégués et délégués substitués au CIQ
- Représentants au comité bipartite OOAQ/ Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR)
- Membres du comité des prix de l'OOAQ

Ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles

- Adoption du budget 2017-2018 de l'OOAQ
- Adoption des états financiers 2016-2017 de l'OOAQ audités par Roland Naccache et Associés, auditeurs indépendants
- Adoption du plan d'effectifs 2017-2018
- Recommandation pour la fixation du montant de la cotisation annuelle 2018-2019
- Recommandation à l'assemblée générale concernant l'auditeur indépendant
- Révision des frais administratifs divers pour 2017-2018

Reconnaissance

- Détermination des récipiendaires des différents prix et distinctions

Gouvernance et comités

- Adoption du *Processus d'évaluation du rendement du directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
- Création d'un comité de gouvernance
- Création d'un comité ad hoc de planification stratégique

RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Direction générale

L'exercice 2016-2017 s'est déroulé, rappelons-le, sous le signe de la restructuration, de la priorisation et de la planification. Les efforts qui ont alors été entrepris ont permis, en 2017-2018, d'amorcer et de compléter la réalisation de nombreux projets par les différentes divisions de l'OOAQ.

D'entrée de jeu, la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle et l'arrivée à l'Ordre de quatre nouvelles ressources, dont deux nouvelles directrices (développement professionnel et communications et relations publiques) ont permis à notre organisation d'entreprendre des chantiers majeurs qui s'échelonneront sur plusieurs années. L'ajout de ressources supplémentaires pour compléter les équipes dédiées à la formation, à la recherche, aux communications et à la gestion des technologies et de l'information est à prévoir pour l'exercice à venir. Finalement, à la suite de la retraite annoncée de notre syndique, un minutieux processus de recrutement visant la nomination par le CA du titulaire de ce poste phare a été amorcé en collaboration avec la présidence.

Sur un plan général, le projet de relocalisation est, en date du 31 mars, pratiquement complété. L'équipe de la permanence occupera, dès le 12 avril prochain, de nouveaux bureaux dessinés en fonction d'une meilleure capacité d'accueil des divers collaborateurs de l'Ordre et d'une optimisation de la communication entre tous. Dans le même ordre d'idées, une politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement a été adoptée au printemps 2017. Celle-ci, disponible sur le site internet de l'Ordre, permet aux employés

et à l'ensemble des collaborateurs de l'Ordre de bénéficier d'un environnement empreint de respect et de confiance.

Comme annoncé l'an dernier, le travail dans un environnement quasi sans papier est chose acquise pour l'OOAQ puisque la totalité de la documentation conservée depuis le début des activités de l'Ordre a été numérisée et que les équipements nécessaires à sa bonne gestion ont été acquis. Le matériel informatique de l'Ordre a ainsi été mis à niveau et les phases subséquentes, pour finaliser l'implantation de ce grand chantier de gestion documentaire, pourront se poursuivre au cours de l'exercice à venir.

Les réformes législatives et réglementaires ont, elles aussi, tenu nos équipes fort occupées. À cet égard, l'implantation des processus pour se conformer aux nombreuses nouvelles dispositions du *Code des professions* amenées par la Loi 11 et au nouveau *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre* (notamment en ce qui concerne la refonte de la présentation de l'information financière) a bien été entamée. Ces travaux majeurs s'échelonneront vraisemblablement sur les deux prochains exercices.

Finalement, les résultats présentés aux états financiers démontrent, cette année encore, la bonne santé financière de l'Ordre. Les excédents de l'exercice et le dépassement des prévisions budgétaires doivent toutefois être analysés à la lumière des éléments suivants : une portion importante des dépenses relatives à la campagne publicitaire de masse de

l'OOAQ sur les réseaux sociaux et sur les ondes de TVA apparaîtra dans l'exercice suivant, la diffusion de la campagne étant prévue pour les mois de mai et juin 2018. De plus, les délais plus longs que prévu pour le recrutement visant à pourvoir certains postes ont diminué les dépenses salariales de l'exercice; les effets collatéraux de ces délais se sont aussi fait sentir sur le plan des dépenses en formation, qui n'ont été entamées qu'en fin d'exercice. Ces dépenses seront toutefois engagées au cours de chacun des exercices à venir et il est important de planifier en conséquence.

Je profite de l'occasion pour réitérer ma reconnaissance la plus profonde envers la formidable équipe

de la permanence. La passion, l'intégrité et la compétence dont font preuve mes collègues n'ont d'égal que leur rigueur et leur dévouement. Leur soutien, leur enthousiasme et leur ouverture constituent les plus grands atouts dont une organisation puisse bénéficier.

Finalement, j'aimerais remercier sincèrement tous les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur implication, ainsi que tous les membres qui, d'une façon ou d'une autre, contribuent aux travaux de la permanence et témoignent ainsi de leur adhésion à cette belle mission qui est celle de la protection du public.

Direction du développement professionnel

Lors de l'événement annuel de l'OOAQ, le 16 juin 2017, les membres ont eu l'occasion d'assister à de nouvelles conférences et formations. Celles-ci portaient sur :

- le rôle d'expert en contexte médico-légal;
- le secret professionnel et autres obligations de confidentialité;
- l'innovation en contexte de changement et de réorganisation des services; et
- le processus de gestion des plaintes au Bureau du syndic.

Ces formations sont venues s'ajouter à l'offre existante qui est toujours aussi diversifiée tant en audiologie qu'en orthophonie. Notons que, à eux seuls, les six (6) modules qui portent sur le système professionnel ont généré plus de 2500 visionnements. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2017-2018, on observe une moyenne de 3700 connexions/mois sur MAIA, la plateforme multifonctions des membres de l'Ordre.

Le 23 octobre 2017, l'OOAQ accueillait la nouvelle directrice du développement professionnel. Et pour compléter l'équipe, l'Ordre a également procédé à l'embauche, dès décembre 2017, d'une nouvelle conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie. De pair avec la conseillère en audiologie

déjà en poste, elles agissent toutes deux comme personne-ressource auprès des membres et du public en répondant à leurs questions, qu'elles soient professionnelles, déontologiques, éthiques ou qu'elles concernent les lois, règlements et normes régissant les deux pratiques.

Outre l'établissement du positionnement de l'Ordre dans divers dossiers, notamment en ce qui concerne la politique sur la réussite éducative, la stratégie 0-8 ans, la mise à jour du guide explicatif sur la loi 21, la gestion du cérumen et l'évaluation globale des besoins en audiologie, l'Ordre a recommandé à ses membres, le 22 septembre 2017, d'adhérer à la nouvelle terminologie «trouble développemental du langage» issue des travaux du groupe international d'experts Criteria and terminology applied to language impairments: Synthesising the evidence (CATALISE). Des travaux de consultation et de mise à niveau ont démarré et se poursuivent toujours en date du 31 mars pour soutenir les membres dans l'appropriation de ce changement.

Finalement, le 12 mars 2018, un comité de travail en audiologie a été mis sur pied afin de s'assurer de l'application des bonnes pratiques sur la surveillance audiolinguistique auprès des adultes qui reçoivent de la médication à potentiel ototoxique. Des lignes directrices sur le sujet seront élaborées au cours du prochain exercice.

Direction de la qualité de la pratique

Responsable de la coordination et du soutien aux travaux des comités d'inspection professionnelle et d'admission, l'équipe de la qualité de la pratique a profité de l'exercice 2017-2018 pour amorcer une analyse approfondie du processus d'inspection en trois (3) phases et des facteurs de risque identifiés. L'objectif est de procéder à la révision de ce processus au cours de l'exercice 2018-2019.

La collaboration avec l'*Office québécois de la langue française* en vue de l'élaboration d'un nouvel examen de français réservé aux candidats en orthophonie et en audiologie s'est poursuivie. Cet examen sera offert au cours du prochain exercice.

De même, les travaux favorisant la mobilité de la main-d'œuvre auprès de l'ACOROA se sont également

poursuivis en 2017-2018. Rappelons que ces travaux de longue haleine visent notamment l'harmonisation des profils de compétences et des exigences d'admission à travers toutes les juridictions sur le territoire du Canada.

Finalement, l'organisation des stages pour les candidats en démarche d'équivalence a, cette année encore, nécessité beaucoup d'efforts et de ressources. Grâce au travail soutenu de l'équipe et à l'implication essentielle de membres engagés, dix-huit (18) stages de formation dans le cadre d'une démarche d'équivalence et un stage de perfectionnement ont pu être offerts à des candidats qui se joindront bientôt à l'OOAQ.

Direction des communications et des relations publiques

Dans le cadre de l'évolution de la structure de la permanence de l'Ordre, une nouvelle Direction des communications et des relations publiques a été créée en 2017. L'embauche d'une directrice d'expérience a eu lieu le 12 février 2018.

Deux actions d'envergure, annoncées lors de l'AGA 2017, ont été réfléchies et développées en cours d'année en prévision de leur déploiement tout au long du prochain exercice : d'une part, le concept et la production de la publicité pour la campagne publicitaire de masse, prévue en mai 2018, ont été menés à bien et, d'autre part, les assises de la Tournée du président ont été établies et celle-ci a pris son envol le 28 mars, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Outre la participation de l'Ordre à deux événements grand public, soit le Salon Maternité Paternité Enfants, du 6 au 9 avril 2017, et le Grand Rendez-vous de la CNESST, les 15 et 16 novembre 2017, une page Facebook a été créée en mai 2017 pour accentuer

la présence de l'Ordre dans l'espace public et lui donner un plus grand rayonnement. Au 31 mars 2018, on comptait 1 466 personnes intéressées par son contenu (*followers*). De plus, pour s'outiller adéquatement dans le cadre de cette nouvelle approche communicationnelle, l'Ordre s'est doté, dès mai 2017, d'une *Politique relative à l'utilisation des médias sociaux*.

Rappelons finalement que l'infolettre, livrée toutes les trois (3) semaines, a permis aux membres de se tenir informés des actualités professionnelles et de la pratique. En date du 31 mars 2018, vingt-neuf (29) infolettres avaient été transmises.

Toutes ces activités de communication ont contribué à mieux faire connaître la position et le rôle de l'Ordre et ont favorisé une meilleure compréhension du public à l'égard de la pratique des orthophonistes et des audiologistes du Québec.



PERSONNEL DE L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Marie-José Bégin, directrice des communications et des relations publiques

Sylvie A. Bilodeau, syndique adjointe

Marthyne Brazeau, syndique ad hoc

France Carbonneau, syndique ad hoc

Gisèle Carbonneau, commis réceptionniste

Louise Chamberland, directrice générale

Audrey Chazalet, adjointe administrative

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique et secrétaire générale

Anne-Marie Johnson, adjointe exécutive à la présidence et à la direction générale

Danièle Paquette, syndique

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Caroline Parent-Legault, conseillère aux affaires professionnelles - orthophonie

Marc Pelletier, technicien comptable

Catherine Sabourin, conseillère aux affaires professionnelles - audiologie

Marjolaine Tremblay, agente à l'inspection

Sonia Zouaoui, agente à l'admission

ONT AUSSI FAIT PARTIE DU PERSONNEL DE LA PERMANENCE PENDANT L'EXERCICE

Lucie Deslières, agente à l'admission, jusqu'au 19 juin 2017

Nathalie Grandoit, responsable des communications, jusqu'au 19 juin 2017

Francine Bédard, conseillère aux affaires professionnelles - orthophonie, jusqu'au 11 octobre 2017

François Leclerc, commis au développement professionnel, jusqu'au 18 avril 2017

RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Faits saillants

Parmi les faits saillants de l'exercice 2017-2018 se trouve l'élaboration d'un *projet de Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* donnant effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

De même, la signature d'une *Entente relative aux modalités de transmission de l'information visée à l'article 55.5 du Code des professions* entre le direc-

teur des poursuites criminelles et pénales et l'OOAQ est intervenue au cours de cet exercice.

Finalement, des travaux technologiques ont permis d'améliorer la plateforme de gestion du tableau des membres en optimisant l'information relative aux domaines de pratique pour tous les lieux déclarés par les orthophonistes et audiologistes qui exercent auprès du public. Des données plus précises sur les lieux d'exercice des membres pourront être obtenues et, le cas échéant, transmises au public.

Élections 2017

Dans le cadre du processus d'élections 2017, le poste de Mme Carmen Phénix, orthophoniste et administratrice de la région Sud, venait à échéance et devait être pourvu. À l'issue de la période de mise en

candidature, Mme Véronique Boivin, orthophoniste, a été élue par acclamation le 1^{er} avril 2017 pour un mandat de trois (3) ans débutant le 16 juin 2017, après l'assemblée générale annuelle.

Accès à l'information

Au cours du présent exercice, aucune demande d'accès n'a été reçue.

RAPPORT DES ACTIVITÉS



Rapport des activités relatives à la formation continue facultative organisée par l'OOAQ

La *Politique de développement professionnel de l'OOAQ* vise à soutenir et à orienter les membres dans le maintien et le développement de leurs connaissances et compétences. Elle n'exige aucune heure de formation continue obligatoire, mais suggère de suivre une quinzaine d'heures de formation par année.

Une approche d'autoresponsabilisation par une démarche réflexive en 4 étapes est favorisée. Des formations en ligne diversifiées et hébergées sur la plateforme MAIA sont disponibles et populaires auprès des membres, des stagiaires en orthophonie et audiologie, des candidats à l'exercice et, dans certains cas, des étudiants en orthophonie et en audiologie.

A AUDIOLOGIE 6 FORMATIONS	🕒 DURÉE	👤 NOMBRE DE MEMBRES
LES SYSTÈMES À ANCRAGE OSSEUX : THÉORIE ET PRATIQUE	7 h	5
EFFICACITÉ DE L'ABAISSEMENT FRÉQUENTIEL CHEZ LES PERSONNES QUI PRÉSENTENT UNE SURDITÉ EN HAUTES FRÉQUENCES	1 h 30	2
LA PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LES AÎNÉS PAR L'INTERVENTION AUDIOLOGIQUE	7 h	5
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'ÉVALUATION AUDIOLOGIQUE DE BASE CHEZ L'ADULTE	7 h	11
VÉRIFICATION ET VALIDATION DANS LE DOMAINE DE L'AMPLIFICATION AUDITIVE	5 h	8
L'AUDIOLOGIE PÉDIATRIQUE, BIEN PLUS QU'UN ART!	6 h	64
TOTAL		95

 ORTHOPHONIE 18 FORMATIONS	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
DONNÉES PROBANTES SUR LES APPROCHES RÉÉDUCATIVES EN APHASIE	7 h	13
INTERVENTION COMPENSATOIRE ET RÉÉDUCATIVE EN ORTHOPHONIE ET EN ORTHOPÉDAGOGIE AUPRÈS DE JEUNES QUI ONT UN TROUBLE DU LANGAGE ÉCRIT	7 h	15
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES D'ENFANTS AVEC UNE DÉFICIENCE AUDITIVE	10 h 30	4
L'ÉVALUATION DU LANGAGE MOBILE (ELMO)	0 h 45	3
L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES C'EST POSSIBLE ET GAGNANT POUR TOUS! - PANEL DE CONFÉRENCIERS	1 h	2
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS D'UNE CLIENTÈLE DE NIVEAU COLLÉGIAL	7 h	7
L'ORTHOPHONIE AUPRÈS DES ENFANTS QUI PRÉSENTENT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	7 h	35
LA PAROLE CHEZ LES ENFANTS QUI PRÉSENTENT UNE ANOMALIE CRANIOMAXILLOFACIALE : GUIDE PRATIQUE POUR L'ÉVALUATION ET L'INTERVENTION	7 h	16
LA VOIX DES PERSONNES VIEILLISSANTES	3 h 30	11
L'APPRÉCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DYSPHASIQUES SUR LES SERVICES ORTHOPHONIQUES AU QUÉBEC	1 h 30	3
LE DSM 5 : CLIENTÈLE TSA ET LE TROUBLE DE LA COMMUNICATION SOCIALE	7 h	49
LES TROUBLES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION DANS LES PRINCIPALES FORMES DE DÉMENCE	5 h	12
MISE À JOUR DES CONNAISSANCES SUR L'INTERVENTION ORTHOPHONIQUE AU PLAN DE LA COMMUNICATION SOCIALE CHEZ LES ENFANTS PRÉSCOLAIRES ET SURVOL DES APPROCHES PROPOSÉES	7 h	53
ORTHOPHONIE : CLIENTÈLE PÉDIATRIQUE - OPTIMISATION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ORTHOPHONIQUES EN PREMIÈRE LIGNE	0 h 45	2
PRISE EN CHARGE DES TROUBLES MORPHOSYNTAXIQUES CHEZ L'ENFANT	1 h 30	57
REVISION DES OUTILS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES DE LA COMMUNICATION ET DE L'AUDITION	0 h 45	12
TEMPS D'ATTENTE REPÈRE POUR LES TROUBLES DES SONS DE LA PAROLE : RECOMMANDATIONS ET STRATÉGIES	0 h 45	20
UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LE TRAITEMENT DE L'ANOMIE ASSOCIÉE À L'APHASIE POST-AVC ET À L'APHASIE PRIMAIRE PROGRESSIVE	1 h 30	11
TOTAL		325

 ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE 12 FORMATIONS	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
CONFÉRENCE DE L'ÉVÉNEMENT ANNUEL DE L'OOAQ 2017	4 h	243
3 ^E COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR L'IMPLANT COCHLÉAIRE - 30 ANS D'EXPERTISE À PARTAGER	3 h 30	14
COLLABORATION AVEC DES PARTENAIRES NON MEMBRES D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (GRATUIT)	0 h 15	52
COMMENT UTILISER MAIA? (GRATUIT)	0 h 8	25
DÉONTOLOGIE ET CONSIDÉRATIONS DÉONTOLOGIQUES : JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 14 JUIN 2013 (GRATUIT)	1 h	27
ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE : UN PROJET RASSEMBLEUR (GRATUIT)	0 h 30	18
L'ADHÉSION AU TRAITEMENT : ÉTHIQUE ET PERTINENCE DE NOS INTERVENTIONS (GRATUIT)	0 h 30	31
LA PRATIQUE RÉFLEXIVE : UNE DÉMARCHE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES DONNÉES PROBANTES DANS LES PRATIQUES DE LA RÉADAPTATION (GRATUIT)	2 h	36
LA PREMIÈRE PHASE D'IMPLANTATION DE L'INTÉGRATION DE LA PRATIQUE GUIDÉE PAR LES FAITS SCIENTIFIQUES (GRATUIT)	0 h 15	43
LE PARTENARIAT DE SOINS : CHANGEMENT DE CULTURE OU ÉVOLUTION VERS UNE PRATIQUE COLLABORATIVE OPTIMALE? (GRATUIT)	0 h 30	29
LE PORTFOLIO (GRATUIT)	1 h 30	33
PROFITEZ DE LA SYNERGIE POUR FACILITER VOS ACTIONS : DES OUTILS POUR DEVENIR EFFICACES ET PROACTIFS DANS LA RECHERCHE DE SOLUTIONS GAGNANTES (GRATUIT)	1 h	2
TOTAL (POUR LES DEUX PROFESSIONS)		553

 SYSTÈME PROFESSIONNEL : ORTHOPHONIE ET AUDIOLOGIE ÉTUDIANTS-CANDIDATS 6 MODULES + 1 FORMATION	 DURÉE	 NOMBRE DE MEMBRES
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 1 - LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS (GRATUIT)	0 h 45	337
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 2 - L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (INCLUANT PL21) (GRATUIT)	2 h 30	328
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 3 - LOIS PROFESSIONNELLES, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE (GRATUIT)	0 h 45	402
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 4 - TENUE DES DOSSIERS ET DES BUREAUX (GRATUIT)	2 h 30	400
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 5 - OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES EN PRATIQUE PRIVÉE (GRATUIT)	0 h 45	414
PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC MODULE 6 - NOUVEAU PROCESSUS D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (GRATUIT)	0 h 45	553
LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS	10 h	25
TOTAL		2 459

Rapport des activités du syndic

Composition

MEMBRES

Danièle Paquette, orthophoniste, syndique

Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, syndique adjointe

Durant l'exercice 2017-2018, France Carbonneau, orthophoniste, et Marthyne Brazeau, audiologiste, ont agi à titre de syndiques ad hoc.

DOSSIERS AU BUREAU DU SYNDIC

Nombre de dossiers en cours au début	14
Ouverts	48
Membres visés	35
Réglés par conciliation du syndic	5
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	31
Demeurant ouverts à la fin de la période	25

Composition du comité d'arbitrage

MEMBRES

Joanne Landry, orthophoniste

Josée Laurendeau, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Danielle Noreau, orthophoniste

DEMANDES DE CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Nombre de demandes de conciliation reçues	7
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	3
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	0
Nombre de sentences arbitrales rendues	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé**EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRES ENQUÊTES COMPLÉTÉES**

portant sur l'exercice illégal	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	3

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

JUGEMENTS RENDUS

	NOMBRE ACQUITTANT L'INTIMÉ	NOMBRE DÉCLARANT L'INTIMÉ COUPABLE
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Rapport des activités du comité d'admission



Composition

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Carolyn Cronk, orthophoniste, vice-présidente

Louise Duchesne, orthophoniste

Mathieu Hotton, audiologiste

Katherine Randall, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Isabelle Billard, audiologiste

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Natacha Trudeau, orthophoniste

Réunions

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité a tenu six (6) réunions.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	1 (A) – 17 (O)	1 (A) – 17 (O)	–	–
hors du Canada	5 (O)	5 (O)	–	–
TOTAL : 1 (A) – 22 (O)				

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Canada	–	–	–	–	–
hors du Canada	1 (A) – 7 (O)	–	–	1 (A) – 6 (O)	1 (O)
TOTAL : 1 (A) – 7 (O)					

Les candidats qui se voient refuser leur demande sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait de bénéficier de l'équivalence de formation.*

Par le passé, l'OOAQ a conçu plusieurs cours en ligne pour faciliter l'accès à la formation requise pour la reconnaissance de l'équivalence des candidats en orthophonie. Il a aussi établi des ententes avec les programmes universitaires québécois pour améliorer l'accès aux cours. De ce fait, il est devenu plus rare de n'accepter qu'en partie les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec; l'Ordre favorise plutôt la délivrance d'un permis régulier aux candidats qui font une demande d'équivalence en orthophonie, leur permettant ainsi d'offrir des services sans restriction à la population québécoise.

- L'Ordre n'a pas de règlements en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

* Des six (6) candidats en orthophonie qui se sont vu refuser l'équivalence, quatre (4) se sont fait imposer un complément de formation (entre trois [3] et neuf [9] cours, selon la situation, les principaux domaines étant la dysarthrie, la suppléance à la communication et les troubles de fluidité, ainsi que deux [2] stages cliniques), et deux (2) doivent faire une maîtrise en orthophonie. Le candidat en audiologie doit suivre cinq (5) cours et deux (2) stages.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlements en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlements en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance d'un certificat de spécialiste.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance

	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	4 (O)	4 (O)	-	-
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	-	-	-	-
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	1 (O)	1 (O)	-	-
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	-	-	-	-
de permis de même type en vertu de lois particulières, s'il y a lieu	-	-	-	-

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
au Québec	146 (O) 18 (A)	146 (O) 18 (A)	-	-
en Ontario	-	-	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
aux États-Unis	-	-	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	19 (O) 1 (A)	19 (O) 1 (A)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	1 (O)	1 (O)	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	20 (O) 1 (A)	20 (O) 1 (A)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	-	-	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	1 (O)	1 (O)	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	1 (O)	1 (O)	-	-

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que le demandeur doit suivre une formation sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et des lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et des lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA				
au Québec	-	-	-	-
en Ontario	1 (O)	1 (O)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	-	-	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	1 (O)	1 (O)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France	4 (O)	4 (O)	-	-
dans le reste de l'UE	1 (O)	1 (O)	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	5 (O)	5 (O)	-	-

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94[q])				
en Ontario	2 (O) - 1 (A)	2 (O) - 1 (A)	-	-
dans les provinces de l'Atlantique	-	-	-	-
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	1 (O)	1 (O)	-	-
Total hors du Québec, mais au Canada	3 (O) - 1 (A)	3 (O) - 1 (A)	-	-
UNION EUROPÉENNE (UE)				
en France (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c2])	-	-	-	-
dans le reste de l'UE	-	-	-	-
AILLEURS				
aux États-Unis	-	-	-	-
dans le reste du monde	-	-	-	-
Total hors Canada	-	-	-	-

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

Rapport des activités du comité de révision des équivalences

Composition

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste et présidente

Marie Julien, orthophoniste et vice-présidente

Anabelia Benavides, orthophoniste

Stéphane Lefebvre, audiologiste

Geneviève Lemieux, orthophoniste

Tony Leroux, audiologiste

Jessica Lesage, orthophoniste

Résumé des activités

Aucune demande de révision d'un dossier en équivalence n'a été reçue. Aucune rencontre n'a été tenue cette année.

Recommandations au Conseil d'administration

Aucune recommandation n'a été formulée au Conseil d'administration.

Rapport des activités relatives à l'inspection professionnelle



Composition

MEMBRES

David Mayer, audiologiste, président

France Désilets, audiologiste, vice-présidente

Judith Colette, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Linda Gagnon, audiologiste

Élisabeth Joly, orthophoniste, jusqu'au 31 août 2017

Lucie Nuckle, orthophoniste, depuis le 19 octobre 2017

INSPECTEURS

David Mayer, audiologiste

Judith Colette, orthophoniste

Élaine Pelland-Blais, orthophoniste

Linda Gagnon, audiologiste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Yvon Blais, orthophoniste

Richard Larocque, audiologiste

Marie-Pier Champagne, audiologiste, jusqu'au 1^{er} août 2017

RESPONSABLE DE L'INSPECTION

Céline Giroux, directrice de la qualité de la pratique

Résumé des activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le comité de l'inspection professionnelle (CIP) a tenu neuf (9) réunions, dont six (6) ordinaires et trois (3) spéciales.

Le programme de surveillance générale de l'exercice des deux professions relève d'un processus continu en trois phases :

Phase 1 – Autoinspection

Cette phase se présente sous forme d'un questionnaire informatisé divisé en cinq (5) sections regroupant des énoncés sur le développement professionnel, la tenue de dossiers et de bureau ainsi que le respect de la déontologie et des compétences attendues. Au cours de cette phase, le membre doit réfléchir sur sa pratique. Cette phase permet à chaque membre d'obtenir un bilan lui exposant les améliorations à apporter à sa pratique. Elle assure l'inspection des membres aux cinq (5) ans.

Répartition des activités d'inspection par profession

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de questionnaires envoyés	418	75	493
Exemptions accordées	50	14	64
Nombre de questionnaires retournés au CIP	368	61	429
Nombre de rapports de vérification dressés	368	61	429
Dossiers fermés après la phase 1	312	51	363

Phase 2 – Vérification de documents et suivi par un inspecteur

Cette phase consiste principalement en une réflexion du membre sur l'intégration, dans sa pratique, des compétences attendues des orthophonistes et des audiologistes du Québec et en une vérification par l'inspecteur des documents sur lesquels le membre s'est appuyé pour remplir le questionnaire d'autoinspection. Elle constitue l'occasion pour le membre de faire part à l'inspecteur de sa démarche clinique et de son plan de développement professionnel pour maintenir ses compétences à jour, la plupart du temps par téléphone, mais parfois en personne.

Répartition des activités d'inspection par profession

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	56	10	66
Nombre de rapports de vérification dressés	56	10	66

Suivi d'activités d'inspection d'années antérieures

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	31	11	42
Nombre de rapports de vérification dressés	31	11	42

Phase 3 – Visite d'inspection par observation

En phase 3, le CIP mandate un inspecteur pour procéder à une visite d'inspection par observation de la pratique (VIPO) d'un membre inspecté lors des phases 1 et 2. Cette nouvelle phase donne l'occasion au membre de démontrer sa démarche clinique si celle-ci n'est pas suffisamment documentée dans ses dossiers et que le respect des exigences attendues de la pratique n'a pu être confirmé.

Répartition des activités d'inspection par profession

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	1	–	1
Nombre de rapports de vérification dressés	1	–	1

Répartition des activités d'inspection par profession – Enquête

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Nombre de vérifications effectuées	1	–	1
Nombre de rapports de vérification dressés	1	–	1

Nombre de recommandations imposant un stage ou un cours

Aucune recommandation du CIP n'a été transmise au Conseil d'administration visant à obliger un membre à suivre avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'article 112

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26). Toutefois, le bureau du syndic a fait parvenir six (6) signalements au CIP pour cinq (5) orthophonistes et un (1) audiologiste.

Principales recommandations du comité de l'inspection professionnelle

Plusieurs recommandations concernent des éléments à inclure au dossier du client tels que l'interprétation de tout ce qui est inscrit dans les rapports d'évaluation, les modalités, les données brutes et les tests utilisés lors de l'évaluation ou, en audiologie, l'obligation d'indiquer expressément les normes ANSI (American National Standards Institute) appliquées.

D'autres recommandations sont davantage liées à la tenue des bureaux ou concernent la *Politique de développement professionnel* de l'OOAQ, notamment en regard de la démarche réflexive proposée dans la politique et détaillée dans le portfolio sur MAIA.

Finalement, le CIP a émis des recommandations relatives aux profils de compétences des orthophonistes ou audiologistes et aux rôles qui leur sont dévolus.



Rapport des activités du comité de révision des plaintes

Composition

MEMBRES

Marie-Christine Anctil, nommée parmi les personnes figurant sur la liste de l'Office des professions du Québec et présidente, depuis le 15 décembre 2017

Marthyne Brazeau, audiologiste, présidente et membre du comité, jusqu'au 15 décembre 2017

Nicole Boivin, orthophoniste

Maryse Campeau, orthophoniste

Margot Duhaime, orthophoniste

Valérie Lecavalier, audiologiste

Maxime Simard, audiologiste, depuis le 15 décembre 2017

Nombre de réunions

Aucune réunion n'a été tenue au cours du présent exercice.

Résumé des activités

Une demande de révision présentée dans les délais requis a été reçue en fin d'exercice, mais n'a pas été traitée.

Nombre de demandes d'avis reçues	1
Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	-

Nombre d'avis rendus

Aucun avis relatif aux demandes de révision n'a été rendu.

Recommandations au Conseil d'administration

Aucune recommandation n'a été formulée au Conseil d'administration.

Rapport des activités du conseil de discipline



Composition

MEMBRES

Président : Avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Ginette Diamond, orthophoniste

Gérard Larouche, audiologiste

Lucie Morin, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

Résumé des activités

Au cours de l'exercice 2017-2018, le conseil de discipline a été saisi d'une nouvelle plainte portée par le Bureau du syndic pour contravention de l'intimé aux dispositions de l'article 4 du Code de déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ou, à défaut d'application de cet article, aux dispositions de l'article 59.2 du *Code des professions* portant sur un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la profession ou à la discipline des membres de l'Ordre.

Le conseil de discipline a tenu une audience sur sanction au cours de l'exercice 2017-2018 pour entendre une plainte conjointe reçue en 2014-2015. L'audience sur culpabilité avait été tenue en 2015-2016 et les deux intimées avaient alors plaidé non coupables. La décision quant à leur culpabilité avait été rendue en 2016-2017.

Le conseil de discipline a aussi tenu une audience sur culpabilité et sur sanction pour entendre une plainte reçue en 2015-2016.

Une plainte reçue en 2016-2017 a aussi été entendue et prise en délibéré.

Résumé des décisions

DÉCISION	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	–
Rejetant la plainte	–
Acquittant l'intimé	–
Déclarant l'intimé coupable	–
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	–
Imposant une sanction	2
Déclarant les intimés coupables et leur imposant une sanction	1

Les détails de la décision sur culpabilité sont accessibles sur le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Sanctions imposées du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

SANCTION	NOMBRE
Amende de 1 000 \$	–
Amende de plus de 1 000 \$	3
Réprimande	–
Radiation temporaire	–
Radiation permanente	–
Révocation de permis	–

Recommandations au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nombre de recommandations au Conseil d'administration réparties selon leur nature	–
Nombre de décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations	–
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	–

Tribunal des professions

Nombre de décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel au Tribunal des professions	–
Nombre d'appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	–
Décisions rendues par le Tribunal des professions	–

Rapport des activités du comité de la formation

Composition

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Céline Giroux, secrétaire générale, représentant l'OOAQ

Laura Monetta, Université Laval, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Bernard Michallet, Université du Québec à Trois-Rivières, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Solange Bernier (2017) et Marie-Claude Riopel (2018), représentant le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

INVITÉES

Natacha Trudeau, Université de Montréal

Elin Thordardottir, Université McGill



Résumé des activités

Le comité a tenu trois (3) réunions au cours du présent exercice abordant notamment ce qui suit :

- Projet d'un nouveau programme en audiologie dans une université québécoise
- Éventuelle création d'un programme de niveau collégial en intervention au regard du langage
- Révision des programmes en audiologie et en orthophonie de l'Université de Montréal
- Entrée en vigueur de la Loi 11 et son incidence sur la formation
- Organisation des stages pour les étudiants des programmes québécois et les candidats en démarche d'équivalence
- Travaux en cours avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), notamment la révision des profils de compétences en orthophonie et en audiologie et l'élaboration d'un examen basé sur les compétences dans les deux professions
- Collaboration avec les universités visant la création de formations pour l'accueil des candidats étrangers
- Dossiers systémiques et relations avec les partenaires du système professionnel
- Collaboration universités/ordres concernant différents dossiers, notamment la nouvelle terminologie du trouble développemental du langage (TDL) et la formation continue

Conclusions du rapport des constatations et avis

Un avis sur le projet de nouveau programme en audiologie dans une université québécoise a été transmis au Conseil d'administration de l'OOAQ. Cet avis, basé entre autres sur l'analyse du projet et des objectifs du programme de l'établissement et menant à un diplôme qui donne éventuellement ouverture à un permis, prévoit que les objectifs et les contenus

des cours théoriques envisagés répondent dans l'ensemble aux exigences de formation en audiologie. Une réserve est toutefois émise quant à la suffisance de l'exposition clinique qui serait offerte aux étudiants dans le cadre du projet dans sa forme actuelle.

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
	NOMBRE	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	3 125	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2	9	0 \$	0 \$
	3 134		

RÉPARTITION DES CLASSES DE MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

MOYEN DE GARANTIE	CLASSE	MONTANT PRÉVU POUR LA GARANTIE		
		NOMBRE	PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Contrat d'assurance	Régulier	3 081	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Régulier	9	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	10	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Temporaire	-	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Retraité	34	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	Retraité	-	0 \$	0 \$
		3 134		

TABLEAU DES MEMBRES

DÉLIVRANCE DE PERMIS SELON LA CATÉGORIE AU 31 MARS 2018

	O	A	TOTAL
Délivrance de permis (sans restriction) - premières inscriptions	173	20	193
Délivrance de permis restrictifs temporaires - premières inscriptions	5	0	5
Membres réinscrits	49	7	56
TOTAL	227	27	254

AUTORISATIONS SPÉCIALES

	NOMBRE
Accordées	1
Renouvelées	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE SEXE

Femme	2 999
Homme	135

RÉPARTITION RÉGIONALE DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES AU 31 MARS 2018

RÉGION ADMINISTRATIVE	ORTHOPHONISTES	AUDIOLOGISTES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	67	10	77
Saguenay-Lac-Saint-Jean	74	18	92
Capitale-Nationale	318	54	372
Mauricie	97	13	110
Estrie	95	14	109
Montréal	821	149	970
Outaouais	108	15	123
Abitibi-Témiscamingue	41	7	48
Côte-Nord	20	6	26
Nord-du-Québec	6	1	7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27	6	33
Chaudière-Appalaches	135	20	155
Laval	102	11	113
Lanaudière	140	15	155
Laurentides	172	21	193
Montérégie	396	50	446
Centre-du-Québec	55	7	62
Hors Québec	26	17	43
NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE	2 700	434	3 134

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE PAYABLE AU 1^{ER} AVRIL 2017, SELON LA CLASSE DE MEMBRES

CLASSE	NOMBRE	MONTANT
Régulier ou temporaire	3 001	692,73 \$
Retraité	33	173,18 \$

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

un permis temporaire	-
un permis restrictif	-
un permis restrictif temporaire	10
un permis spécial	-

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS SELON LA CATÉGORIE DE PERMIS AU 31 MARS 2018

Audiologistes	433
Orthophonistes	2 692
Orthophonistes-audiologistes*	9
TOTAL	3 134

* Pour l'ensemble des tableaux, ces membres sont comptabilisés au nombre de huit (8) dans la catégorie orthophoniste et de un (1) dans la catégorie audiologiste.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

au 31 mars 2017	3 001
au 31 mars 2018	3 134
VARIATION AU TABLEAU DES MEMBRES	133

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

	O	A	O/A	TOTAL
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1	-	-	1
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	-	-	-	-
TOTAL				1

RADIATIONS ET RETRAITS DU TABLEAU AU 31 MARS 2018

MOTIF DE RETRAIT	O	A	O/A	TOTAL
Retraite	18	3	-	21
Décès	2	-	1	3
Démission	1	-	-	1
Départ - extérieur	13	2	-	15
Invalidité/maladie	-	1	-	1
Retour aux études	-	3	-	3
Congé sans solde	2	-	-	2
Congé parental	34	4	-	38
Réorientation de carrière	-	3	-	3
SOUS TOTAL	70	16	1	87
Non-paiement	28	6	-	34
TOTAL DES RETRAITS ET DES RADIATIONS				121
Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie	-	-	-	-

ÉTATS FINANCIERS



43 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

44 BILAN

45 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

46 RÉSULTATS

47 FLUX DE TRÉSORERIE

48 NOTES COMPLÉMENTAIRES

52 ANNEXE - DÉPENSES DES COMITÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2018, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif*.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)
 Le 7 septembre 2018

BILAN

AU 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	202 819	232 436
Placements temporaires - note 3	4 414 331	3 783 895
Comptes clients et autres créances	32 614	59 445
Frais payés d'avance	141 948	28 029
	4 791 712	4 103 805
À LONG TERME		
Fonds de stabilisation des primes d'assurances	50 558	50 176
Immobilisations corporelles - note 4	27 652	29 803
	4 869 922	4 183 784
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs - note 6	513 729	474 045
Revenus perçus d'avances	2 079 296	2 019 524
	2 593 025	2 493 569
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	27 652	29 803
AFFECTATION INTERNE - note 8	854 771	700 000
NON AFFECTÉ	1 394 474	960 412
	2 276 897	1 690 215
	4 869 922	4 183 784

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



_____, président



_____, trésorière

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	INVESTI EN IMMOBILISATION	AFFECTATION INTERNE (note 8)	NON AFFECTÉ	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	29 803	700 000	960 412	1 690 215	1 330 020
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 218)	(115 229)	711 129	586 682	360 195
Investissement en immobilisations	7 067	-	(7 067)	-	-
Affectations internes	-	270 000	(270 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	27 652	854 771	1 394 474	2 276 897	1 690 215

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	2 099 770	1 978 660
Cotisations d'assurance responsabilité des membres	84 287	79 817
Délivrance de permis et réinscription	62 086	59 309
Registre de stagiaires	39 921	40 318
Frais d'études de dossiers	29 795	29 054
Services d'offre d'emploi	43 800	25 500
Produits des conventions d'assurance	37 683	33 892
Revenus de placement	31 113	23 591
Formation continue	69 793	161 004
Commandites et publicité	34 838	30 607
Service de référence	-	23 005
Amendes	27 143	-
	2 560 229	2 484 757
CHARGES		
Salaires et charges sociales	963 166	1 162 488
Honoraires et frais de déplacement	114 829	55 059
Loyer et assurances de biens	93 826	90 557
Frais de courrier	7 361	15 558
Impression et photocopies	8 721	13 120
Frais d'audit	6 695	6 700
Assurance responsabilité	84 962	81 620
Contentieux et services juridiques	20 618	27 031
Prix et distinctions	27 210	24 936
Frais d'assemblées	11 441	4 893
Télécommunications	8 526	8 981
Dépenses des comités (Annexe)	267 018	254 844
Formation continue	48 568	108 272
Cotisations	36 218	35 902
Frais du Conseil d'administration	52 527	54 442
Fournitures de bureau	9 511	8 728
Dépenses informatiques	62 233	47 416
Congrès, formation et perfectionnement	6 618	14 521
Communications et marketing	67 261	42 125
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	67 020	57 028
Amortissement des immobilisations corporelles	9 218	10 341
	1 973 547	2 124 562
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	586 682	360 195

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	586 682	360 195
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	9 218	10 341
Perte sur dispositions d'immobilisations	-	-
	595 900	370 536
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	26 831	(28 534)
Frais payés d'avance	(113 919)	(16 621)
Créditeurs	39 684	(17 100)
Revenus perçus d'avances	59 772	243 445
	12 368	181 190
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	608 268	551 726
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	(382)	(7)
Investissement en immobilisations	(7 067)	(4 824)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(7 449)	(4 831)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	600 819	546 895
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	4 016 331	3 469 436
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	4 617 150	4 016 331
Représentés par :		
Encaisse	202 819	232 436
Placements temporaires	4 414 331	3 783 895
	4 617 150	4 016 331

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre regroupe les orthophonistes et audiologistes du Québec qui exercent leur profession à titre et à activités réservés.

2 Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Ils comprennent les méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, du placement – Fonds de prévention, du Fonds de stabilisation des primes d'assurances et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (à l'exception des sommes à remettre à l'État).

DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

DESCRIPTION	MÉTHODE	TAUX
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

3 PLACEMENTS TEMPORAIRES

L'Ordre gère son portefeuille de placements temporaires en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les placements à court terme se composent d'un compte de trésorerie Desjardins entreprises et d'un compte Avantage entreprise. Ces placements sont considérés comme des liquidités.

4 Immobilisations corporelles

	2018			2017
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	56 276	50 016	6 260	7 825
Équipement informatique	117 823	96 431	21 392	21 978
	174 099	146 447	27 652	29 803

5 Marge de crédit

L'organisme détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisée de 80 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3,75%. En date de fin d'exercice la marge de crédit n'était pas utilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

6 Crédeurs

	2018	2017
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	152 377	91 518
Salaires et vacances à payer	97 023	106 447
Sommes à remettre à l'État	264 329	276 080
	513 729	474 045

7 Engagement contractuel

L'Ordre loue des locaux en vertu d'un bail échéant le 31 juillet 2028. Les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	55 753
2020	55 753
2021	55 753
2022	55 753
2023	55 753

8 Affectations internes

Le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2017	AFFECTATION DURANT L'EXERCICE	UTILISATION DURANT L'EXERCICE	SOLDE 31 MARS 2018
	\$	\$	\$	\$
Gestion documentaire	150 000	-	34 668	115 332
Déménagement et aménagement	250 000	35 000	58 471	226 529
Mise à niveau informatique	75 000	20 000	22 090	72 910
Communications de masse	225 000	15 000	-	240 000
Révision des modules admission	-	200 000	-	200 000
	700 000	270 000	115 229	854 771

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2018

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

9 Politique de gestion des risques financiers

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. Ils sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme sont investis dans des comptes bancaires à intérêts élevé. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	2018	2017
	\$	\$
DÉPENSES DES COMITÉS		
Bureau du syndic*	169 202	159 881
Inspection professionnelle -		
Dépenses du comité et des inspecteurs externes	78 480	78 592
Admission	7 451	7 491
Audit	-	-
Révision des plaintes	-	1 078
Révision des équivalences	-	918
Discipline	9 419	3 761
Prix	2 089	773
Planification stratégique	377	-
Arbitrage	-	2 350
	267 018	254 844
* Le bureau du syndic inclut les dépenses suivantes :		
Contrôle de l'usurpation de titre et de la pratique illégale		
Usurpation de titre	-	-
Pratique illégale	-	-
Conciliation de comptes d'honoraires	-	749
	-	749

COORDINATION

Marie-José Bégin

Directrice des communications et des relations publiques,
appuyée par l'équipe de la permanence de l'OOAQ

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Tirage :
100 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
ISBN 978-2-9808419-10-12

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100 %
de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo,
Procédé sans chlore, FSC Recyclé et fabriqué à partir
d'énergie biogaz.



100%





Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

630, RUE SHERBROOKE OUEST, BUREAU 800
MONTREAL (QUEBEC) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca